

Par Robin Korda Le 26 février 2020 à 14h50

Morts à l'armée mais pas «au service de la Nation» : des familles de soldats en colère.



En août 2017, François, 37 ans, décédait dans un accident de véhicule blindé dans le Tarn-et-Garonne. Sa famille estime que les autorités ne lui accordent pas le statut qui devrait lui revenir. Et son cas n'est pas isolé.

La force de batailler contre les institutions, Jean-Pierre, 65 ans, l'a trouvée après plusieurs mois d'accablement. De deuil. Plus de deux ans après la mort de son fils, ce retraité du monde de l'édition déposera une gerbe, mardi, au pied de l'Arc de Triomphe, au côté de plusieurs familles, d'élus et d'associations d'anciens combattants. En mémoire de son enfant et des autres, décédés le treillis sur le dos mais dont l'Etat ne reconnaît pas, à ce jour, qu'ils seraient morts «au service de la Nation».

La vie de son fils François a pris subitement fin en août 2017, après 15 ans passés dans les rangs de l'armée. Le drame se déroule lors d'un entraînement dans le Tarn-et-Garonne, en vue d'une projection sur un théâtre d'opérations extérieur. À bord d'un véhicule de l'avant blindé, le sous-officier forme un conducteur à moyenne et grande vitesse sur un chemin difficile. Celui-ci en perd la maîtrise. L'engin se retourne. François, sur la tourelle, meurt écrasé. Il avait 37 ans.

Engagé au sein du troisième régiment de parachutistes d'infanterie de marine, ce soldat « courageux et aguerri » avait participé à 13 missions extérieures et opérations, notamment en Côte d'Ivoire, au Kosovo, au Tchad ou encore en Centrafrique. Sur la base de ce

parcours « exemplaire », le chef de son corps de régiment prie le ministère des Armées de lui accorder le titre de « mort pour le service de la Nation ».

En plus d'une forme de reconnaissance - le nom de François serait notamment gravé sur le monument aux morts de sa commune -, cette mention créée en 2012 permettrait à sa veuve Olivia de toucher 100 % de sa prime de réversion, au lieu de 50 %, et à son fils Owen, seulement six ans à l'époque, d'être reconnu « pupille de la Nation ».

« Circonstances exceptionnelles »

En septembre, cette demande est rejetée. À l'époque, la famille n'est pas particulièrement informée sur le sujet. « Vous savez comme c'est : on se dit toujours cela n'arrive qu'aux autres », souffle Jean-Pierre. Mais à force de se renseigner, celui-ci est confronté à de plus en plus d'interrogations.

Selon un décret publié en 2016, cette attribution, qui dépend de « l'avis favorable » du ministre en exercice, peut revenir à tout militaire « décédé du fait de l'accomplissement de ses fonctions dans des circonstances exceptionnelles ». Dans l'homélie de François, son général de brigade avait justement souligné que ce soldat à l'« engagement total » au « service de la France » avait été fauché « dans l'accomplissement de sa mission ».

La notion de «circonstances exceptionnelles» paraît, elle, plus floue. Selon Jean-Pierre, elle devrait correspondre au cas de son fils, décédé dans des conditions violentes. Il estime d'ailleurs que cette acception aurait été celle de Jean-Yves Le Drian, le ministre à l'origine du décret. Entre 2016 et 2017, 15 soldats décédés dans des accidents d'entraînement ou lors d'exercices opérationnels ont été considérés «morts pour le service de la Nation».

Cette pratique semble avoir pris fin avec la prise de fonction de Florence Parly, moins de deux mois avant le décès de François, à la tête du ministère des Armées. Contacté par Le Parisien, celui-ci met en avant des «circonstances particulières», notamment des blocages administratifs, qui auraient précédemment permis à des dossiers hors définition d'être validés. Mais les règles, assure-t-on au sein du ministère, sont toujours restées les mêmes.

Une réflexion lancée par le ministère

«Les armées y sont elles-mêmes très attachées : un militaire tué au combat ne peut pas recevoir la même reconnaissance qu'un agent public décédé dans les circonstances normales de son activité opérationnelle, argue-t-on. Même si, évidemment, toutes les morts sont tragiques».

(la réponse du Ministère est falacieuse, le militaire tué au combat ou accidentellement en OPEX est reconnu "MORT POUR LA FRANCE". Nous demandons simplement leur reconnaissance par l'attribution de la mention "Mort pour le service de la Nation " qui a été créée pour les militaires décédés en service commandé sur le territoire national)

Rappelant avoir élevé François au grade supérieur à titre posthume et l'avoir décoré de la médaille militaire, le ministère concède avoir «lancé une réflexion» sur la création d'une nouvelle marque de reconnaissance pour les agents morts en service. D'autant que les policiers et pompiers décédés dans ces conditions reçoivent, eux, la «citation à l'ordre de la Nation», généralement associée à la remise

d'une décoration comme la Légion d'honneur. «Comment expliquer que le ministère de l'Intérieur soit plus reconnaissant que celui des Armées ?» s'étrangle Jean-Pierre.

Nathalie, 58 ans, pense, elle, à ses trois petites-filles. La dernière a neuf mois. Sa mère était enceinte lorsqu'en janvier 2019, le Mirage 2000 de Baptiste, un capitaine de 29 ans, s'est crashé dans le Jura après avoir décollé de la base aérienne de Nancy-Ochey (Meurthe-et-Moselle) dans le cadre d'un exercice. La ministre des Armées, Florence Parly, s'était rendue à ses obsèques.

« Un décalage entre les discours et les actes »

La famille avait par la suite été invitée à la traditionnelle garden-party de l'Hôtel de Brienne, où Emmanuel Macron avait mentionné, « e cœur serré», le nom de Baptiste et son «sacrifice suprême». «Il y a un décalage entre les discours et les actes qui suivent, déplore sa mère. Dans les faits, on ne peut que constater un manque de reconnaissance».

En novembre, elle a rejoint Jean-Pierre et le comité des «Oubliés de la Nation», un collectif de familles qu'il a rameutées pour «faire en sorte que ce combat soit entendu». À force de lobbying, deux propositions de loi ont été portées au Sénat et à l'Assemblée, réunissant plus de 150 parlementaires «de toutes les familles politiques».

Une pétition en ligne visant à étendre les conditions d'attribution de la mention «Mort pour le service de la Nation» recueille près de 150 000 signatures. Un plafond que Jean-Pierre espère dépasser avec son action à l'Arc de Triomphe. Ce sera aussi l'occasion de rencontrer les autres familles et de se montrer unies. Solidaires, comme leurs enfants l'ont été dans les rangs d'une armée qui ne leur accorde peut-être pas, aujourd'hui, toute la gratitude dont elle serait capable.